

---

Les importateurs et les grossistes distribuent le homard directement aux détaillants, aux hôtels, aux restaurants, etc. Le tarif des douanes de l'Autriche prévoit un droit ad valorem de 20 p. 100 pour toutes les importations de homard (S.H.) en provenance du Canada. En plus des droits de douane, une taxe de 10 p. 100 est perçue sur le prix à l'acquitté; il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires applicable aux importations (TVA).

En juin 1992, un groupe de 10 chefs cuisiniers viennois réputés a visité la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard (à l'invitation d'une entreprise viennoise d'importation de poisson et de fruits de mer et de divers commanditaires canadiens). Cet événement a reçu un bon accueil de la part des participants et il a obtenu bonne presse dans diverses publications touristiques et commerciales appropriées. De plus, Air Canada a organisé dans le passé des semaines du homard ou du saumon canadien au Hilton de Vienne. La mission pourrait certainement tenir une manifestation du même genre dans n'importe quel autre gros hôtel viennois, surtout dans ceux où travaillent les chefs susmentionnés.